

Séance de consultation publique du 15 décembre 2025

Province de Québec MRC de D'Autray Municipalité de Saint-Didace

Procès-verbal de la séance de consultation publique du conseil de la Municipalité de Saint-Didace, tenue à 19 h, le 15 décembre 2025, en salle de conférence de la Maison de la Rivière Maskinongé située au 531, rue Principale, à Saint-Didace.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

Monsieur Yves Germain, maire
Madame Jocelyne Bouchard, conseillère au siège #3
Madame Yolande Simard, conseillère au siège # 4
Monsieur Guillaume Dubreuil, conseiller au siège #5
Monsieur Thomas Berryman, conseiller au siège #6

Ouverture de la séance

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 19 h 00 sous la présidence du maire, Yves Germain et en présence de la directrice générale et greffière-trésorière, Chantale Dufort, qui agit en tant que secrétaire d'assemblée.

Monsieur le maire, Yves Germain, annonce l'ouverture officielle de la séance.

Exposé de la réglementation

La greffière-trésorière présente le projet de règlement

- Projet de règlement 415-2025, modifiant le règlement original numéro 063-1989-05, intitulé « *Règlement relatif aux conditions d'obtention des permis de construction* », afin d'insérer des chemins à la liste des chemins municipaux et provinciaux non conformes à l'annexe 2.

Après quoi, les citoyens présents sont invités à faire connaître leurs observations.

Une demande a été soulevée quant à la possibilité de permettre la construction de cabanes à sucre et/ou d'abris forestiers adjacents à un chemin non conforme, tel que listé à l'annexe 2.

La vision du conseil est de s'assurer que ce type de demande puisse être recevable. Toutefois, afin d'y parvenir, une analyse claire et rigoureuse de l'interprétation de la réglementation devra être réalisée, de manière à éviter toute ambiguïté lors du traitement de ce type de projet. Cette analyse devra également être accompagnée d'une description précise et détaillée des normes applicables.

Levée de l'assemblée

L'assemblée est levée à 19 h 15.

Yves Germain
Maire

Chantale Dufort
Directrice générale